



MAIRIE
DE
MORETTE

Morette, le 13 janvier 2020

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 17 janvier 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, Maire.

Présents : Mmes et MM. Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD

Excusés : Mme. Françoise DEFORGE ayant donné pouvoir à **Mme Claire-Marie JOBIN**
Absents : M. Lionel CARLIN

M. Franck DORIOL a été nommé secrétaire.

DELIBERATION 2020 – 03 : Décision modificative n°6 – Révision de crédits

Vu la délibération n° 2019-12 du vote du budget en date du 8 avril 2019, Madame la maire propose dans le cadre du budget primitif, de procéder comme suit, à une décision modificative permettant la finalisation de la correction d'une erreur technique dans le budget primitif 2019.

Section Dépenses Investissement

Chapitre D 21 Immobilisations corporelles

Diminution de crédit

Compte D 2131 Bâtiments	3900,00 €
-------------------------	-----------

Madame la maire, demande au Conseil municipal

-d'adopter la décision modificative comme détaillée ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte à l'unanimité la décision modificative comme présentée par Madame la maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30

**Le secrétaire. :
Franck DORIOL**

**La maire
Aude PICARD WOLFF**